

Madame Charlotte GALLON
Responsable des Relations Sociales
Thales Communications & Security
4 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Lettre ouverte

COPIE : Inspection du Travail

Gennevilliers, le 12 novembre 2013

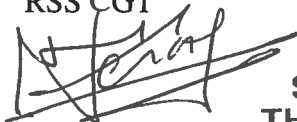
Veillez trouver ci-après la lettre ouverte dont nous avons distribué le contenu aux salariés du site de Gennevilliers sous forme de tract aujourd'hui.

Comme annoncé dans l'introduction, nous en adresserons également une copie à l'Inspection du Travail.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et influera sur la position de la direction, recevez, Madame GALLON, nos salutations syndicales.


Philippe CHERON

RSS CGT



Gilles MOLIN

DSC CGT



**SYNDICAT UFICT CGT
THALES GENNEVILLIERS**

Madame Charlotte GALLON
Responsable des Relations Sociales
Thales Communications & Security
4 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Lettre ouverte

COPIE : Inspection du Travail

Gennevilliers, le 12 novembre 2013

Vous avez été amené à informer les organisations syndicales, puis à convoquer le 6 novembre un CHCST extraordinaire suite au décès d'un salarié de l'établissement, de mort non naturelle, selon le constat du médecin.

Vous n'ignorez pas que l'émotion de ses collègues est grande. Vous avez d'ailleurs rapidement cherché à mettre en place un suivi psychologique pour ceux qui le souhaiteraient.

Vous n'ignorez pas non-plus qu'à Thales comme dans nombre d'entreprises, l'heure est à la vigilance quant aux risques psychosociaux que font peser les nouvelles méthodes de management, les restructurations permanentes, l'opacité des stratégies.

Thales n'est sans doute ni pire ni meilleure que d'autres dans ces domaines. Le groupe ne peut néanmoins se prétendre à l'abri. Il nous faut en effet regretter que plusieurs cas de suicides de salariés du groupe aient déjà été jugés en lien avec le travail, à Thales Alenia Space ou à TAV plus récemment.

Les condamnations qui ont suivi n'ont pas le pouvoir de ramener à la vie les collègues, ni d'atténuer la peine des familles. Elles sont d'abord des invites de toute la société française à ce que les entreprises se ressaisissent. Le travail doit être un lieu de réalisation professionnelle, pas un lieu de destruction aux yeux des autres, à ses propres yeux. Le travail doit être le moyen de gagner sa vie, pas le chemin qui mène à sa perte.

Il est donc toujours regrettable que les directions d'entreprises choisissent de se réfugier dans le déni a priori et contraignent dès lors les familles, les collègues, les organisations syndicales à de longues et douloureuses procédures juridiques, comme si le droit à la vérité était simple affaire de droit juridique.

C'est hélas ce choix que vous avez pris en vous opposant à ce que le CHSCT déclenche l'enquête prévue par le législateur. Vous concédez une commission paritaire qui aurait en charge de vérifier la qualité du suivi psychologique que vous vous proposez de mettre en œuvre : en quelque sorte, traiter le douloureux présent ; surtout ne pas chercher à comprendre et fermer les yeux sur les risques présents.

Face à la mort d'un salarié, d'un collègue, il y a mieux à faire. Il faut d'autant faire mieux, qu'il y a 3 ans, à Colombes, la tentative de suicide d'une collègue a été évitée de justesse. TCS a donc déjà été une entreprise à risque. L'est-elle encore ? Ne l'est-elle plus ? Vous n'avez pas le droit de balayer d'un revers de main cette double interrogation.

Il faut donc faire la lumière, chercher à comprendre dans quelle mesure la situation professionnelle a pu, peu ou prou, être un facteur de ce décès. C'est seulement par cet effort qu'une entreprise peut vérifier qu'elle n'est pas en cause ou qu'au contraire elle se doit de transformer en profondeur ses pratiques.

Dans tous les cas, c'est salutaire pour l'entreprise. Ca l'est tout autant pour les salariés : sans clarté, la suspicion ne peut être levée, la confiance dans l'humanité de la direction retrouvée.

C'était le sens de la demande du CHSCT. Nous espérons que cette lettre ouverte saura vous rassurer sur l'état d'esprit qui anime la CGT et sans doute les autres organisations syndicales.

L'acceptation d'une enquête ne présage jamais de ses conclusions. Son refus est toujours facteur d'incompréhension.

Nous ne présageons de rien quant à nous. Nous considérons simplement que la famille est en droit de savoir si et comment la situation et la relation professionnelle de son proche ont pu peser dans son décès.

Nous considérons que ce serait rendre hommage à notre collègue disparu que de faire cette enquête.

Nous considérons que l'ensemble du personnel de Gennevilliers lui aussi a droit à cette enquête. Devant continuer à travailler sur le site, il doit être assuré que les facteurs de risques psychosociaux sont bien analysés et pris en compte dans un processus de prévention sur l'établissement.

Nous considérons que l'entreprise a plus à y gagner qu'à y perdre.

Voilà pourquoi, nous vous demandons instamment de revenir sur votre refus, d'accepter au plus vite que le CHSCT engage cette enquête.

Ensuite le temps des décisions éventuelles viendra.

Sachez néanmoins que la CGT agira pour que toute la clarté soit faite, dans le respect des décisions de la famille. Par souci de vérité pour elle. Par souci de l'avenir pour le personnel de Gennevilliers. En mémoire à notre collègue.